

## Règlement d'estimation de la valeur d'élevage apisuisse

Les données de performance recensées selon le règlement des tests de performance sont enregistrées dans le herd-book central. L'estimation des valeurs d'élevage se calcule avec le modèle animal reconnu sur le plan international BLUP (Best Linear Unbiased Prediction), sur la base du recensement des données de performance.

Des valeurs d'élevage sont calculées pour les critères de douceur, tenue du cadre, résistance à l'essaimage, production de miel, performance tolérance aux varroas et d'éventuelles autres caractéristiques.

Dans l'estimation des valeurs d'élevage, il est tenu compte de l'influence de l'environnement dans les différents ruchers et du degré de consanguinité des colonies. De plus, les résultats des tests de toutes les colonies apparentées sont utilisés pour l'estimation de la valeur génétique.

Les valeurs d'élevage sont exprimées en pourcents. 100% correspond à la moyenne de la population ; des valeurs plus élevées démontrent la supériorité, des valeurs plus bas l'infériorité. En tenant compte de la dispersion différente des valeurs d'élevage, la comparaison entre les critères est également facilitée (les critères de comportement ont une dispersion nettement plus faible). De cette manière, il est par exemple possible de comparer directement une valeur d'élevage de 105% concernant la production de miel, avec la valeur d'élevage de 80% concernant la résistance à l'essaimage.

La moyenne des résultats de performance, resp. de comportement et des valeurs d'élevage pour le critère respectif, mesurés durant les cinq dernières années, sert de donnée de référence (base de référence coulissante).

Les délais pour l'enregistrement dans le herd-book central, sont réglés dans le règlement des tests de performance. Les résultats des tests de performance sont disponibles au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'année du test.

Le déroulement correct de l'estimation de la valeur d'élevage est assuré par le responsable du herd-book central. La collaboration entre la recherche et le responsable du herd-book central permet une estimation de la valeur d'élevage répondant aux exigences actuelles.

Les règles de publication des résultats sont contenues dans le règlement du herd-book point 11.